



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

Préfecture
Cabinet de la Préfète
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication

☎ : 02.48.67.34.27

Affaire suivie par Sarah ZAÏDI

Courriel: sarah.zaidi@cher.gouv.fr

Bourges, le 13 mars 2017

La Préfète du Cher

à

Mesdames et Messieurs les maires du département du Cher
(en communication à Monsieur le sous-préfet de Saint-Amand-Montrond et
Monsieur le sous-préfet de Vierzon)

OBJET : Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

P.J : 1.

La loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars de chaque année une Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ».

Je vous prie de trouver, avec ce courrier, le message du secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire. Ce texte devra être lu lors de la cérémonie du dimanche 19 mars 2017.

Comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs françaises, pendant toute la journée du dimanche 19 mars 2017.

P/Préfète,
Le Sous-préfet, directeur de cabinet,

Jérôme MILLET

